

## **Secteur du diamant - Experts**

### **APPEL AUX CANDIDATS**

En application de l'arrêté royal du 30 avril 2004 portant des mesures relatives à la surveillance du secteur du diamant, la Commission spéciale du secteur diamantaire (Conseil Central de l'Economie), procédera prochainement à l'organisation d'une épreuve d'aptitude des experts chargés de constater le poids, la valeur et la qualification des diamants à l'importation et à l'exportation.

Lieu de travail : Anvers.

Une expérience professionnelle polyvalente d'au moins 10 ans dans le secteur du diamant, ainsi que la connaissance écrite et orale du néerlandais sont requises.

Les conditions de participation à cette épreuve, ainsi que le programme d'examen, peuvent être obtenus sur demande, par écrit, auprès du Secrétariat de la Commission spéciale du secteur diamantaire, avenue de la Joyeuse Entrée 17-21, à 1040 Bruxelles, ou par e-mail : [examenexpert@ccecrb.fgov.be](mailto:examenexpert@ccecrb.fgov.be)

**Les inscriptions doivent être introduites au plus tard le 31 janvier 2018.**